

La Coupe du Club 2019

Samedi 28 et Dimanche 29 septembre 2019

Société des régates d'Antibes

Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Deux courses prévues
5.2 selon le programme suivant:

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement |
|--------------|---|
| 28 septembre | 10h00 |
| 29 septembre | 10h00 |

- 5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12h30 le 28 septembre et 12h00 le 29 septembre.
5.6 Briefings à 08 h 45 :
- le samedi 28 septembre au siège de la S.R.A. devant le bâtiment Libeccio
- le dimanche 29 septembre pendant le café offert au port de Menton.

6. PAVILLONS DE CLASSE

- 6.1 Description des pavillons de classe :

| SR Antibes 2019 | | |
|-----------------|---------------------------------------|----------------|
| Groupes nets | Filière Croiseur | Filière Régate |
| Classes Osiris | C,D et ex E,F,G | R et L |
| Flamme 1 | Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et + | |
| Flamme 2 | 20.5 à 27.9 | 26 et moins |
| Flamme 3 | 14 à 20.4 | |
| Flamme 4 | 0 à 13.9 | |
| Pavillon Hobie | | M2K |

- 6.2 Si le nombre d'inscrits du groupe 3 ou du groupe 4 est inférieur à 7, ils seront regroupés ensemble

8. LES PARCOURS

- 8.2 Le 28/09/2019 : de la baie de la Salis à la baie de Menton
Le 29/09/2019 : de la baie de la Menton à la baie de la Salis
Longueur approximative du parcours 22 miles.

Obligation : naviguer constamment à moins de 6 miles d'un abri

9. MARQUES

9.1 Aller

- Marque de départ d'Antibes : (voir §11) bouée cylindrique jaune. Si une bouée est amarrée dans le prolongement arrière du bateau comité elle fera partie intégrante du même bateau. Si un bateau viseur de ligne est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ il constitue un obstacle. Il est à tout moment interdit de passer entre la marque de la ligne de départ et le bateau viseur.

- Marque de dégagement : bouée cylindrique noire

- Marque d'arrivée à Menton : (voir §13) bouée cylindrique jaune, de position GPS 43°46.417N 007°30.808E.

9.2 Retour

- Marque de départ de Menton : (voir §11) bouée cylindrique jaune, de position GPS 43°46.417N 007°30.808E.

- Marque de dégagement : bouée cylindrique jaune

- Marque d'arrivée à Antibes : (voir §13) bouée cylindrique jaune

9.3 Marques de parcours :

- Le Cap Martin est une marque de parcours.

11. LE DEPART

11.1 A Antibes, la ligne départ sera située en baie de la Salis, entre le pavillon orange du bateau comité et la marque de départ.

11.2 A Menton, la ligne départ sera située devant la jetée du Vieux Port. La ligne de départ sera entre le mat arborant un pavillon orange sur la jetée et la marque de départ.

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

13. L'ARRIVEE

13.1 A Menton, la ligne d'arrivée sera située devant la jetée du Vieux Port, entre le mat arborant un pavillon orange et un pavillon bleu sur la jetée et la marque d'arrivée.

13.2 A Antibes, la ligne d'arrivée sera située en baie de la Salis, entre le mat arborant un pavillon orange et un pavillon bleu sur parking de la Gravette et la marque d'arrivée.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 Pour tous les bateaux l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée à :

- 17h30 à Menton

- 17h30 à Antibes

15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes, le dimanche après la régates

16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

17.1 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000

17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.3 Courses retirées : aucune

17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Il n'y aura pas d'émargement ni à Antibes ni à Menton, toutefois,

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible en appelant le P.C. course au 06 07 12 99 02, sous peine d'être classé DSQ sur la régates [DP]

18.3 Canal VHF : **6**

18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque

18.5 La VHF est **obligatoire** à bord.

18.6 Après avoir franchi la ligne d'arrivée à Menton, le canal de vacation radio pour les manœuvres de port et le placement à quai est le **8 (Club Nautique de Menton)**. Chaque bateau devra se signaler avant de rentrer dans le port.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. [DP]

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

28. PRIX

Un apéritif sera offert le samedi à 18h30, sur le port de Garavan.

La remise des prix se déroulera à 19h00 le dimanche au Club House de la SRA.

ARBITRES DESIGNES :

Président du comité de course : Jérôme Bikard

Président du jury : Peter Lamass

Jaugeur d'épreuve : Dominique Géniaux